

SOMMAIRE

RETRAITE COMPLEMENTAIRE	2
- Agirc-Arrco, retour à l'équilibre technique.....	2
- Espace idées bien chez moi.....	2
- DSN-FIAB, l'outil qui accompagne les entreprises dans la fiabilisation des cotisations ...	2
- Chiffr'Agirc-Arrco -	2
- Cumul emploi-retraite réglementé	2
RETRAITE DE BASE.....	2
- Un déficit en 2021 en nette amélioration par rapport à 2020	2
- Aides à l'autonomie	2
- Condition de régularité de séjour des ressortissants britanniques	2
- Oppositions sur les retraites du régime général ..	3
RÉFORME DES RETRAITES.....	3
- Réforme des retraites 2022 : quelles propositions ?	3
- Présidentielle : les angles morts du débat sur la réforme des retraites	3
AUTRES ACTUALITÉS	3
- Faut-il consulter le CSE si l'avis d'inaptitude dispense l'employeur de rechercher un reclassement ?	3
- Choix du nom issu de la filiation	3
- Traitements de données à caractère personnel portant sur les ressources des assurés sociaux..	3
- Femmes et hommes, l'égalité en question	3
- Taux de cotisation patronale au niveau du Smic .	3
- Reconversion professionnelle : pour le meilleur et pour l'avenir	4
- Comment et pourquoi recruter dans la rue ?	4
- My Resume, l'application d'Orange prochainement disponible sur l'Emploi Store de Pôle emploi.....	4
- Engagement des entreprises pour leurs salariés aidants.....	4
- Métiers en 2030 : à quoi s'attendre ?	4

À LA UNE

Agirc-Arrco, retour à l'équilibre technique

L'Agirc-Arrco, annonce être revenu à l'équilibre technique en 2021. Ces bons résultats s'expliquent à la fois par le fort rebond de l'économie française, les fondamentaux solides du régime et le pilotage responsable des partenaires sociaux...*(Lire la suite)*

Réforme des retraites 2022 : quelles propositions ?

A quoi pourrait ressembler le futur système de retraite ? Le chef d'Etat, candidat à sa réélection, a d'ores et déjà fait des propositions pour le système de retraite, tout comme les autres candidats....*(Lire la suite)*.

Engagement des entreprises pour leurs salariés aidants

Les entreprises ont un rôle crucial à jouer dans le soutien à ces salariés aidants, qui constituent dès maintenant un défi majeur. ... *(Lire la suite)*.

RETRAITE COMPLEMENTAIRE

Agirc-Arrco, retour à l'équilibre technique

L'Agirc-Arrco, annonce être revenu à l'équilibre technique en 2021. Ces bons résultats s'expliquent à la fois par le fort rebond de l'économie française, les fondamentaux solides du régime et le pilotage responsable des partenaires sociaux, représentants des salariés et des entreprises, qui en sont les gestionnaires.

Le résultat technique de l'Agirc-Arrco, c'est-à-dire la différence entre les ressources (cotisations) et les charges (pensions de retraite) du régime, hors produits financiers, s'élève à 2 Mds €.

Le montant des réserves disponibles détenues par l'Agirc-Arrco s'élevait, à la clôture de l'exercice fin 2021, à 68 Mds €, en hausse de 6 Mds € par rapport à l'année précédente. La bonne performance des marchés financiers et la politique de placement au sein du régime ont permis la reconstitution des réserves.

www.agirc-arrco.fr

Espace idées bien chez moi

Rester chez soi en toute autonomie jusqu'à ses derniers jours est un souhait unanimement partagé. Avec l'âge, on ne se sent plus aussi alerte, le domicile peut devenir inadapté et rempli de chaussetrappes. Heureusement, de plus en plus de solutions sont proposées.

Pour répondre à cette attente, l'Agirc-Arrco a ouvert en 2011 un espace pour aider les personnes âgées mais également leurs proches à anticiper l'adaptation du domicile : l'**Espace Idées bien chez moi**. Le magazine digital "Que Choisir" a réalisé un reportage en février dernier. Comme le rappelle la journaliste Fabienne Maleysson, tous les assurés (actifs ou retraités) peuvent s'adresser directement à leur caisse de retraite Agirc-Arrco ou tout simplement se renseigner sur place à l'Espace Bien vieillir chez moi pour bénéficier de conseils, voire d'éventuelles aides financières.

Outre l'appartement témoin, l'Espace Bien vieillir chez moi, dédié au maintien à domicile des personnes en difficulté, est aussi un centre de ressources (documentation et fiches pratiques), un lieu d'information, de conseils et d'échanges où rencontrer des professionnels (ergothérapeutes), participer à des conférences, des ateliers ou des expositions thématiques. Pour plus d'informations : accueil@espace-idees.fr

Agirc-Arrco

DSN-FIAB, l'outil qui accompagne les entreprises dans la fiabilisation des cotisations

Grâce à son outil DSN-FIAB généralisé à toutes les institutions de retraite complémentaire fin 2021, l'Agirc-Arrco fiabilise les carrières de chaque salarié dès l'enregistrement des déclarations sociales nominatives (DSN). Avec cette fiabilisation au plus près de l'acte de paie, les entreprises peuvent corriger les anomalies en toute autonomie. L'outil bénéficie de mises à jour régulières et de nouvelles fonctionnalités afin de renforcer le conseil individualisé et l'accompagnement des déclarants. DSN-FIAB est par ailleurs accessible via jedéclare.com, et est également à partir de mars via net-entreprises.fr, deux portails qui aident les entreprises à effectuer leurs déclarations sociales en ligne.

Agirc-Arrco

Chiffr'Agirc-Arrco -

L'édition 2022 recense les informations statistiques détaillées du régime Agirc-Arrco depuis 2016 et disponibles à fin mars 2022. Ce document passe en revue les données chiffrées selon sept thématiques

Agirc-Arrco

Cumul emploi-retraite réglementé

L'article 6 de la loi 2022-46 du 22/01/2022 renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire et modifiant le code de la santé publique, précise qu'une pension de retraite liquidée au titre d'un régime de base légalement obligatoire peut être entièrement cumulée, entre le 01/01/2022 et le 30/04/2022, avec les revenus tirés d'une activité reprise ou poursuivie en qualité de professionnel de santé. Compte tenu de ces éléments, l'Agirc-Arrco a décidé d'autoriser les professionnels de santé qui reprennent une activité à bénéficier du cumul emploi-retraite sans aucune condition jusqu'au 30/04/2022.

Instruction Agirc-Arrco 2022-31-DRJ, 07/03/2022

RETRAITE DE BASE

Un déficit en 2021 en nette amélioration par rapport à 2020

Le solde du régime général de la sécurité sociale et du fonds de solidarité vieillesse (FSV) ressort dans l'arrêté des comptes à -24,4 Mds €, en amélioration de 14,3 Mds € par rapport à 2020.

Cette amélioration est la conséquence du rebond de l'activité enregistré l'an passé avec une croissance estimée par l'Insee de +7,0% du PIB en volume.

<https://www.securite-sociale.fr/home/actualites/list-actualites/un-deficit-en-2021-en-nette-amel.html>

Aides à l'autonomie

L'Assurance retraite, la CNSA et la MSA travaillent conjointement pour simplifier le parcours et les démarches des demandeurs d'aides à l'autonomie depuis plusieurs années. La mise en place du dossier commun de demande d'aides à l'autonomie répond à cet objectif en renforçant l'accessibilité aux aides à domicile.

Tout d'abord expérimenté sur cinq départements en 2020, le dossier commun sera proposé sur plus de 20 territoires pilotes d'ici à juillet 2022. Avec la mise en place de ce service, c'est un véritable guichet dématérialisé unique pour les demandes d'aides à l'autonomie qui voit le jour.

<https://www.lassuranceretraite.fr/portail-info/sites/pub/hors-menu/actualites-nationales/institutionnel/2022/demande-autonomie-retraite.html>

Condition de régularité de séjour des ressortissants britanniques

Suite au retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne, les ressortissants britanniques doivent justifier de leur régularité de séjour en France pour l'attribution d'une retraite, de l'allocation de veuvage et d'un avantage non contributif.

Circulaire Chav 2022/8 du 22/03/2022.

Oppositions sur les retraites du régime général

Une nouvelle circulaire de la Cnav intègre les évolutions des mesures d'exécution forcées et amiables mises à la disposition des créanciers pour le recouvrement des sommes qui leur sont dues, notamment la saisie administrative à tiers détenteur (SATD).

[circulaire Cnav 2022/7 du 22/02/2022.](#)

REFORME DES RETRAITES

Réforme des retraites 2022 : quelles propositions ?

A quoi pourrait ressembler le futur système de retraite ? La réforme des retraites portée par Emmanuel Macron a été suspendue en mars 2020, en raison de la crise sanitaire du coronavirus. Elle visait, initialement, la mise en place d'un système universel par points. Le chef d'Etat, candidat à sa réélection, a d'ores et déjà fait des propositions, tout comme les autres candidats.

Emmanuel Macron (LREM) propose de repousser l'âge légal de départ à la retraite à 65 ans. Certains actifs ne seraient toutefois pas concernés (certaines catégories actives de la fonction publique, les personnes en situation de handicap, les carrières longues). Il souhaite supprimer les régimes spéciaux pour les nouveaux entrants à la RATP et au sein des industries électriques et gazières (IEG). Enfin, il désire instaurer un minimum de pension de retraite de 1 100 € pour une carrière complète.

Valérie Pécresse (LR) souhaite porter l'âge légal à 65 ans, à horizon de 2030 ; mettre en place un minimum de pension équivalente au Smic.

Eric Zemmour (Reconquête !) désire, rehausser l'âge légal à 64 ans d'ici à 2030, avec des aménagements pour les carrières longues et revaloriser les petites retraites inférieures à 1 300 €, à hauteur de 600 € par an au maximum.

Marine Le Pen (RN) souhaite abaisser l'âge légal de départ à la retraite à 60 ans, à condition d'avoir atteint 40 annuités et d'avoir travaillé avant l'âge de 20 ans. La candidate souhaite indexer les pensions sur l'inflation, et revalorisation le minimum vieillesse à 1 000 € par mois.

Anne Hidalgo (PS) veut plafonner l'âge légal de départ à la retraite à 62 ans, et revaloriser les petites retraites.

Yannick Jadot (EELV) ne souhaite pas relever l'âge légal. Il désire mettre en place un dispositif de départ anticipé pour les carrières "les plus difficiles", réduire les inégalités salariales et permettre des transferts de trimestres entre conjoints.

Fabien Roussel (PCF) fait part de son intention d'abaisser l'âge légal à 60 ans, de faire en sorte qu'aucune pension ne soit inférieure à 1 200 € net.

Jean-Luc Mélenchon (LFI) souhaite rétablir l'âge légal à 60 ans. La durée de cotisation serait fixée à 40 ans pour une carrière complète. Les pensions de retraite seraient revalorisées au niveau du Smic pour une carrière complète. Le minimum vieillesse serait porté au niveau du seuil de pauvreté. Il désire prendre en compte le RSA pour le calcul des trimestres et augmenter le taux de cotisation vieillesse, et indexer les retraites sur les salaires.

Philippe Poutou (NPA) : l'âge légal serait avancé à 60 ans, et à 55 ans pour les travaux pénibles.

Nathalie Arthaud (Lutte ouvrière) souhaite avancer l'âge légal à 60 ans et augmenter le minimum retraite à 2 000 € net.

[www.journaldunet.com](#)

Présidentielle : les angles morts du débat sur la réforme des retraites

Les candidats à l'Elysée se focalisent sur l'âge de départ à la retraite plus que sur la baisse annoncée du niveau des pensions. Si l'on veut éviter celle-ci, il faudra soit faire des économies sur le système de retraite, soit accroître son poids dans la dépense publique, en payant plus d'impôts ou en réduisant les coûts ailleurs.

<https://www.lesechos.fr/elections/candidats/presidentielle-les-angles-morts-du-debat-sur-la-reforme-des-retraites-1397596>

AUTRES ACTUALITES

Faut-il consulter le CSE si l'avis d'inaptitude dispense l'employeur de rechercher un reclassement ?

Le licenciement pour inaptitude physique d'un salarié est-il sans cause réelle et sérieuse faute de consultation du CSE sur son reclassement si l'employeur a été expressément dispensé d'en rechercher un par le médecin du travail ? La question est controversée devant les cours d'appel.

https://www.efl.fr/actualite/actu_f730eeb90-6743-40cc-a8b1-d35281966a60?utm_source=La-quotidienne&utm_medium=email&utm_campaign=QUOT20220321&id_tlm=_UVKI%2FMkVea0U4fpO1k6ht9H38HLpFaiQzu1S6JghKF0%3D

Les personnes éligibles n'ayant pas reçu l'aide exceptionnelle prévue par la loi de finances rectificative pour 2021 peuvent en faire la demande auprès d'un téléservice dédié à partir du 25 mars 2022 et de bénéficier d'une mise en paiement par un unique opérateur : la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV).

Décret n° 2022-416 du 24 mars 2022

Choix du nom issu de la filiation

La Loi 2022-301 du 02/03/2022 simplifie les modalités de changement de nom de famille, une procédure encore longue et compliquée. Chacun, à ses 18 ans, pourra choisir son nom de famille pour garder celui de sa mère ou celui de son père ou les deux. De plus, les parents pourront changer le nom d'usage (du quotidien) de leur enfant mineur.

Journal officiel du 03/03/2022

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2022/3/2/JUSX2139030L/jo/text>

Traitements de données à caractère personnel portant sur les ressources des assurés sociaux

Un décret vient de modifier les modalités relatives à des traitements de données à caractère personnel pour permettre notamment la mise en œuvre de l'indemnité inflation, l'exploitation des données par l'Institut national de la statistique et des études économiques et les services statistiques ministériels, l'appréciation des conditions du cumul emploi-retraite, l'attribution de la garantie jeunes ou la conclusion du contrat d'engagement jeune.

Décret 2022-261 du 26/02/2022 JO du 27/02/2022

Taux de cotisation patronale au niveau du Smic

Le taux de cotisation patronale au niveau du Smic est de 7 %, en baisse de 14 points par rapport à 2010 (entreprises de plus de 20 salariés)

Depuis 30 ans, la structure du financement de la sécurité sociale a été adaptée de manière à ne pas défavoriser l'emploi, en particulier l'emploi faiblement rémunéré, pour lequel la décision d'embauche est la plus sensible au coût du travail. Ainsi, le niveau des

prélèvements effectifs dont s'acquittent les employeurs au niveau du Smic a été quasiment divisé par sept : pour les entreprises de plus de 20 salariés, leur part dans le salaire brut est ainsi passée d'en moyenne 46 % en 1988 à 7 % en octobre 2020.

<https://www.securite-sociale.fr/home/actualites/list-actualites/le-taux-de-cotisation-patronale-.html>

Femmes et hommes, l'égalité en question

Cette étude présente, tout d'abord, une vue d'ensemble des inégalités entre les hommes et les femmes à différentes étapes de la vie (scolarité, vies familiale et professionnelle, retraite). Trois dossiers approfondissent ensuite le sujet des inégalités (inégalités dans la construction des parcours scolaires ; inégalités dans les conditions de travail ; point sur l'inactivité depuis cinquante ans : la présence d'enfants continue de faire la différence entre femmes et hommes).

. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6047789?sommaire=604780>

Reconversion professionnelle : pour le meilleur et pour l'avenir

En 2021, près d'un actif sur deux entamait ou envisageait une reconversion professionnelle. Pour autant, notre pays demeure l'un des pays de l'OCDE où les salariés restent le plus longtemps au sein de la même entreprise (11 années en moyenne). Bien que la volonté de reconversion professionnelle s'exprime clairement chez de nombreux Français, leur engagement dans cette démarche ne va pas de soi. Comment résoudre ce paradoxe français ?

Durant les prochaines années, les changements de carrières ne feront que s'amplifier et les besoins de reconversion professionnelle des actifs seront grandissants. En outre, l'impact économique de la crise sanitaire a déjà révélé l'urgence de faciliter ces transitions, sans quoi ce sont aussi bien les actifs que l'économie qui en pâtiront. Dès lors, comment concevoir des politiques de l'emploi et de la formation où l'évolution du marché du travail ne sera plus considérée comme un risque mais comme autant d'opportunités à saisir ?

<https://www.institutmontaigne.org/publications/reconversion-professionnelle-pour-le-meilleur-et-pour-lavenir>

Comment et pourquoi recruter dans la rue ?

La pénurie de main d'œuvre ou la recherche de profils rares conduit les recruteurs à descendre dans la rue pour aller à la rencontre de candidats afin de les rapprocher de l'emploi, leur faire découvrir des métiers et leur faire prendre conscience de leurs propres talents. [...] Autre avantage du recrutement de rue : aller à la rencontre des futurs candidats permet de rester près des territoires qui recrutent. Les candidats sont ainsi près de leur futur employeur. « Les personnes connaissent leur quartier, cela permet de se projeter avec leurs enfants, par exemple ».

<https://www.pole-emploi.org/accueil/actualites/2022/comment-et-pourquoi-recruter-dans-la-rue.html?type=article>

My Resume, l'application d'Orange prochainement disponible sur l'Emploi Store de Pôle emploi

My Resume sera disponible sur l'Emploi Store de Pôle emploi (www.emploi-store.fr/portail/accueil) à partir du 1er juin 2022.

En moins de 10 minutes et en toute simplicité, l'utilisateur peut créer un CV au format PDF exportable et personnalisé.

Afin de l'accompagner dans sa recherche d'emploi et d'augmenter sa visibilité auprès des recruteurs, l'utilisateur pourra également utiliser une fonctionnalité lui permettant de préparer ses futurs entretiens avec des recruteurs. Avant chaque entretien, My Resume propose en effet au candidat une synthèse des points clés à développer lors de l'échange, des informations essentielles sur l'entreprise, sur le poste convoité, ainsi que des réponses aux questions les plus fréquemment posées par les recruteurs. En utilisant ce nouvel outil, le candidat met alors toutes les chances de son côté pour réussir son entretien et décrocher le poste.

<https://www.pole-emploi.org/accueil/communiques/my-resume-l-application-dorange-prochainement-disponible-sur-emploi-store-de-pole-emploi.html?type=article>

Engagement des entreprises pour leurs salariés aidants

Aujourd'hui en France, 11 millions de personnes apportent de l'aide à un proche en perte d'autonomie. Au regard du vieillissement de la population, une part de plus en plus grande de la population est concernée par ce statut. Mais surtout, plus d'un aidant sur deux est salarié.

Les entreprises ont donc un rôle crucial à jouer dans le soutien à ces salariés aidants, qui constitue dès maintenant un défi majeur. Or, l'utilisation des congés et des prestations sociales pour les situations « d'aidance » est limitée : les dispositifs sont encore peu connus, les démarches apparaissent complexes, peu accessibles et surtout, les aidants se reconnaissent peu comme tels. Bien-être au travail, non-discrimination, égalité... l'engagement auprès des salariés aidants doit s'inscrire pleinement dans les démarches RSE des entreprises. Pour mieux sensibiliser et communiquer, la Plateforme RSE formule 24 recommandations adressées au gouvernement, aux entreprises, aux partenaires sociaux et aux fédérations professionnelles.

<https://www.strategie.gouv.fr/publications/engagement-entreprises-leurs-salaries-aidants>

Métiers en 2030 : à quoi s'attendre ?

Quels métiers recruteront le plus d'ici 2030 ? Risque-t-on des pénuries de main d'œuvre dans certains secteurs, ou sur certains métiers déjà en tension ? Quid des emplois de la transition écologique ?

Les réponses de Cécile Jolly et Jean Flamand, co-auteurs des Métiers en 2030, rapport issu d'un exercice de prospective quantifiée et concertée, élaboré avec la Dares en 2022.

<https://www.strategie.gouv.fr/actualites/metiers-2030-quoi-sattendre>

KLESIA est un groupe paritaire de protection sociale à but non lucratif, composé des institutions suivantes :

- KLESIA Agirc Arrco institution de retraite complémentaire régie par le Code de la Sécurité sociale, membre de la fédération Agirc-Arrco, immatriculée sous le numéro SIREN 775 661 986, dont le siège social est situé 4, rue Georges Picquart 75017 Paris,
- CARCEPT, institution de retraite complémentaire régie par le Code de la Sécurité sociale, membre de la fédération Agirc-Arrco, immatriculée sous le numéro SIREN 784 394 652, dont le siège social est situé 4, rue Georges Picquart 75017 Paris

